

N/REF : 19/03/2026 12H36 C:265154 I:36892

V/Email reçu le Jeudi 19/03/2026 a 12H36

SELON DEVIS N° 6030019

INOVACTION

**29 CHEMIN DU VIEUX CHENE
38240 MEYLAN**

IMMEUBLE : IGONOGO
12 RUE AMPERE
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 21 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 12 AMPERE GRENOBLE
CEMOI 06 60 38 71 14

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 6030019 du 18/03/2026 d un montant de
629,24 € TTC

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

MISE EN PLACE DU MATÉRIEL NÉCESSAIRE A L'INTERVENTION
OUVERTURE DES DIFFÉRENTS REGARDS
CURAGE DES RÉSEAUX SUR 30 ML - CANALISATION DN400
ASPIRATION ET ÉVACUATION DES DÉCHETS
CONTROLE BON ECOULEMENT

EN CAS DE CONSTATATION D'UNE ANOMALIE LORS DE L'INTERVENTION, CELLE-CI
VOUS SERA IMMÉDIATEMENT SIGNALÉE

LE 17/04/2026 A 08H15
CURAGE HYDRAULIQUE DES DEUX RÉSEAUX EAUX USÉES AU NIVEAU DE LA COUR EN
PASSANT PAR LES REGARDS
EXTRACTION DE MATIERE
CONTRÔLE DE L'ÉCOULEMENT
REMARQUE :
DEUX RÉSEAUX SONT EN CONTREPENTE
SI LE PROBLEME PERSISTE VOIR POUR UN REPÉRAGE ET UN CURAGE COLONNE DU
BÂTIMENT NETTOYAGE ET REPLI DE CHANTIER

OBSERVATIONS : AH TT Email envoyé le 18/03/26 a 11H11 M. C. TEDDY

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	524,37	524,37
	TOTAL H.T.		524,37
	T.V.A. a 20,00%		104,87
	TOTAL T.T.C.En EURO		629,24

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN